

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS,  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2011 portant nomination au conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français**

NOR : ETSS1130038A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

Vu les articles 5 et 7 du décret n° 2007-730 du 7 mai 2007 modifié relatif à la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2009 portant nomination du président et des administrateurs du conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée administratrice suppléante au titre du IV de l'article 5 du décret du 7 mai 2007 susvisé, sur proposition du président de la Société nationale des chemins de fer français : Mme HOLBROOK (Françoise), en remplacement de M. WALLACH (Français).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la santé et le directeur du budget au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2011.

Pour le ministre du travail, de l'emploi et de la santé  
et par délégation :

*Le sous-directeur des retraites  
et des institutions de la protection  
sociale complémentaire,*

J.-L. IZARD

Pour le ministre du budget, des comptes publics,  
de la fonction publique et de la réforme de l'État,  
porte-parole du Gouvernement,  
et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :  
*L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts  
chargé de la 6<sup>e</sup> sous-direction,*

R. GINTZ